

Le Monde, 24 avril 2024 (date de mise en ligne sur Le Monde numérique)

Christian Mouhanna, sociologue : « En dépit de dramatiques faits divers, le nombre de mineurs auteurs de délits baisse »

Le chercheur au CNRS voit dans les discours punitifs à l'encontre des jeunes une « rengaine » alimentant « un discours anxiogène » et il regrette, dans une tribune au « Monde », que les moyens manquent pour prendre en charge les mineurs en danger, de plus en plus nombreux.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/24/christian-mouhanna-sociologue-en-depit-de-dramatiques-faits-divers-le-nombre-de-mineurs-auteurs-de-delits-baisse_6229499_3232.html

Une fois de plus revient sur le devant de la scène politique et médiatique le thème des mineurs délinquants, qui seraient de plus en plus jeunes et de plus en plus violents. Premier ministre, ministres, préfets et syndicalistes policiers reprennent tous cette assertion pour désigner une menace qui viendrait fragiliser la tranquillité et la cohésion de la société.

L'actualité, il est vrai, invite les responsables à réagir : les meurtres de [Grande-Synthe](#) (Nord), [Romans-sur-Isère](#) (Drôme) ou [Viry-Châtillon](#) (Essonne) et [l'agression de Montpellier](#), lors des deux premières semaines d'avril, choquent l'opinion publique. Faut-il pour autant en conclure que nous avons affaire à un phénomène de masse, accentué par les réseaux sociaux et la perte du sens de l'autorité et du devoir parmi les plus jeunes ? Sans minimiser l'émotion légitime suscitée par ces événements, on peut néanmoins observer que les chiffres disponibles ne confirment pas cette impression.

Les statistiques des tribunaux nous montrent en effet une baisse notable des mineurs auteurs de délits. Ceux qui sont orientés vers les alternatives aux poursuites, sanctions qui concernent les cas les moins graves, ont diminué de 40 % entre 2018 et 2022. Quant aux faits plus graves, qui font l'objet d'une orientation devant les juges des enfants ou les juges d'instruction, ils baissent de 33 % sur la même période. Globalement, le nombre de mineurs condamnés n'a cessé de diminuer depuis 2017. Et ils représentent toujours une infime minorité des auteurs de meurtres ou tentatives de meurtre.

Durcissement des lois

On pourrait objecter qu'il s'agit là d'un effet du « laxisme » judiciaire dénoncé par certains, mais en ce qui concerne les majeurs, les condamnations et les incarcérations ont augmenté entre 2018 et 2022. Si l'on regarde les établissements pénitentiaires, ceux qui sont réservés aux mineurs – établissements pour mineurs et quartiers mineurs des prisons – affichent un taux d'occupation de « seulement » 60 % fin 2023, alors qu'il dépasse les 145 % dans les maisons d'arrêt pour majeurs. Et beaucoup de ces jeunes incarcérés (56 %) sont en détention provisoire, en attente de jugement. La baisse du nombre de mineurs sanctionnés par l'appareil judiciaire est d'autant plus remarquable que la période considérée se caractérise par un durcissement des lois visant les comportements jugés inappropriés ou incivils des jeunes, notamment dans l'espace public.

Bien entendu, ces chiffres ne viendront pas consoler la peine des proches des victimes de ces actes. Ils viennent seulement interroger ceux qui instrumentalisent ces faits divers terribles pour en tirer des leçons sur les évolutions de la société et en faire le terreau de politiques prônant davantage de sanctions. Ces derniers ignorent, ou font semblant d'ignorer, que les lois pénalisant les mineurs n'ont cessé de se multiplier depuis le milieu des années 1990, et jusque très récemment.

Le nouveau [code de la justice pénale des mineurs](#) est entré en vigueur le 30 septembre 2021, réformant l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. C'est la quarantième fois que ce texte, à l'origine fondé sur un équilibre entre éducation et sanction, est modifié. Depuis 2002 et les lois Perben, une orientation toujours plus répressive n'a cessé de s'imposer à une justice des mineurs par ailleurs de moins en moins bien dotée en moyens matériels et humains. Cette sévérité renforcée n'a pourtant pas apaisé les discours punitifs. Depuis le début des années 2000, les ministres de l'intérieur successifs reprennent la rengaine des « *mineurs délinquants de plus en plus jeunes et de plus en plus violents* », alimentant un discours anxigène sur le déclin supposé de nos sociétés.

Ce discours n'est ni neuf ni étayé par des résultats scientifiquement prouvés, bien au contraire. Toute réflexion s'appuyant sur les nombreux rapports disponibles dans les ministères ou les assemblées législatives, sans parler des laboratoires de recherche et les universités, est écartée au profit d'une réaction immédiate, sans mise en perspective.

Au lieu de replacer ces événements dans un cadre plus large, les discours n'hésitent pas à monter en généralité à partir de faits divers certes réels, mais qui ne reflètent pas une situation d'ensemble. Et dans ce cadre du court terme, les solutions proposées ne sont pas le fruit d'une réflexion approfondie : on ressort

sans cesse la menace de sanctions plus dures, sans évaluation et sans attendre les effets éventuels des précédents textes votés.

Stratégie politique

Dans une période où les fake news et les discours populistes et démagogiques sont dénoncés, il est dommage de voir un gouvernement prétendument réaliste sombrer, pour des raisons de stratégie politique, dans les mêmes travers que les pires idéologues fascinés par la punition des plus faibles. Car les mineurs sont aussi parmi les plus touchés par les homicides intrafamiliaux.

Si le nombre de mineurs auteurs de délits baisse, en revanche celui de ceux qui sont pris en charge au titre de l'enfance en danger s'est accru. Il représente 72 % de l'activité des juridictions pour mineurs. [A l'heure de la disparition de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants](#), il serait peut-être important de remettre ces résultats en perspective et de s'interroger [sur le « processus de décivilisation » à l'œuvre, selon le président de la République dans son discours de mai 2023](#).

S'agit-il d'un processus dont serait responsable une jeunesse spontanément ancrée dans la violence, ou bien du résultat de choix politiques peu cohérents ? Les cadres politiques actuels auront-ils le courage de leurs prédécesseurs de 1945, pour qui l'enfance délinquante était un défi qu'il fallait relever en donnant plus de moyens à l'éducatif ? Ou se contenteront-ils de continuer à tenter – inutilement – de se construire une légitimité fondée sur la peur et sur leur volonté d'y apporter une réponse par une sévérité accrue ?

Christian Mouhanna est sociologue, chercheur au CNRS et au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), où il étudie les organisations policières, la justice pénale et le milieu carcéral.